

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

En an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7

On s'abonne :
A SAUMUR.

Chez tous les Libraires.

A PARIS.

Chez DONGREL et BULLIER,

Place de la Bourse, 33.

A. EWIG,

Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Octobre 1877.

ELECTION

A la Chambre des Députés

EUGÈNE BERGER

Ancien Député, membre du Conseil général de Maine-et-Loire.

CANDIDAT DU GOUVERNEMENT

DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON

A MM. les Electeurs de l'arrondissement de Saumur.

Messieurs,

En venant de nouveau solliciter vos suffrages, je n'ai rien à changer aux déclarations que je faisais devant vous l'année dernière, et qui m'ont valu l'honneur d'être élu député de l'arrondissement à une majorité de 4,200 voix.

Sans renier mon passé, sans cacher les convictions auxquelles je suis demeuré fidèle, je promettais, en 1876, de soutenir énergiquement le maréchal de Mac-Mahon jusqu'au terme de ses pouvoirs; je m'engageais à défendre dans leur intégrité ses prérogatives constitutionnelles; je me disais résolu à lui prêter le concours qu'il réclamait des bons citoyens, pour assurer au dehors le maintien de la paix, et réprimer à l'intérieur le esprit de destruction et d'anarchie.

Ce programme est toujours le mien, Messieurs. Je l'ai suivi à la Chambre, en me rangeant parmi les adversaires déterminés des idées radicales; j'y persiste plus que jamais en présence du conflit sur lequel vous allez vous prononcer.

La question se pose nettement entre le Maréchal et ses ennemis. J'ai la certitude que, dans cette crise, votre patriotisme n'hésitera pas. Vous voyez de quel côté se trouvent le respect du droit, le désintéressement, les services rendus, la sincérité politique. Vous êtes néanmoins frappés des redoutables perspectives qu'ouvrirait l'élection d'une Assemblée hostile au chef de l'Etat. De longues agitations, des désordres répétés, l'arrêt du travail, la ruine du commerce et de l'industrie seraient la conséquence immédiate. Il n'est personne d'honnête qui ne veuille éviter à la France de pareils malheurs; il n'est personne de sensé qui n'aperçoive clairement les conditions du salut. Le gouvernement nous demande de l'aider, par nos votes, à rétablir l'accord des pouvoirs publics. Ballions-nous autour de lui en vue de ce résultat si nécessaire. Quels que soient nos antécédents, quelles que soient nos préférences, unissons-nous dans une même pensée de conservation sociale, dans un même désir de rendre la sécurité au pays. Nous pouvons tous le faire avec dignité, puisque cette alliance défensive n'exige d'aucun de nous le sacrifice de ses sympathies, et que la Constitution a réservé l'avenir aux décisions de la volonté nationale.

Quant à votre ancien député, vous apprécierez si ses actes ont justifié votre confiance, et si vous devez lui renouveler un mandat qu'il croit avoir loyalement rempli. Il a trop l'expérience des luttes électorales, au temps troublé où nous vivons, pour ne pas s'attendre en ce moment à bien des attaques, peut-être à des calomnies. Mais il connaît aussi

les populations dont dépend le sort de sa candidature. Il les sait équitables, fermes dans leurs opinions, promptes à faire justice des déclamations intéressées; et il est persuadé, Messieurs, que toutes les violences, toutes les manœuvres échoueront devant votre droiture et votre bon sens.

EUGÈNE BERGER,
Ancien Député, membre du Conseil général de Maine-et-Loire.

Le Comité central CONSERVATEUR.

Confiance ! confiance !
Les conservateurs se sont organisés. Dans leur armée il y a bien encore quelques rares exemples d'indiscipline; mais ce qui domine, c'est le respect du généralissime, le maréchal de Mac-Mahon; c'est une union loyale, qui porte déjà ses fruits, et dont se félicitent tous les hommes d'ordre.

Le chiffre si considérable qu'a déjà atteint la souscription conservatrice, organisée par le Comité central, dont le comte de Greffulhe est le président, prouve d'une manière éclatante avec quel empressement les partisans du Maréchal répondent à l'appel fait à leur patriotisme.

A côté des grosses sommes, versées par les capitalistes, figurent l'obole du pauvre et le denier de la veuve. L'exemple que donnent les millionnaires est suivi par les boutiquiers, par les ouvriers, par les paysans.

Tous les rentiers, — et il y en a beaucoup en France, — comprennent que le refus de l'impôt, dont nous menaçent les 363, ce serait la suspension du paiement des rentes, la ruine pour les riches, et pour les pauvres le désespoir.

Les petits et les grands, les propriétaires des somptueux hôtels comme ceux des modestes boutiquiers, les fonctionnaires comme les commerçants, les ouvriers comme les patrons, les locataires comme les concierges, les maîtres comme les domestiques, se souviennent de ces horribles incendies, que les réfugiés communards, de Londres et de Genève, désirent tant rallumer.

Ils se souviennent des rues pleines de sang, des monuments et des maisons s'effondrant dans les flammes, et ils s'indignent contre ces républicains soi-disant honnêtes et modérés qui ne rougissent pas de pactiser aujourd'hui avec les incendiaires, avec les assassins.

Les honnêtes gens, les hommes de bonne volonté, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, se rappellent la maxime: Aide-toi, le ciel t'aidera, et c'est grâce à leur adhésion empressée, grâce à leur généreux concours, que le Comité central a déjà obtenu des résultats si importants. Il fonctionne non-seulement à Paris, mais dans tous les arrondissements; il a pu déjà envoyer des fonds, des journaux, des brochures, en nombre si considérable que jamais, on peut le dire, le grand parti de l'ordre n'a eu à sa disposition une si vaste publicité.

Partout le manifeste du Maréchal est lu comme le programme du droit et du devoir; partout, dans chaque atelier, dans chaque mansarde, dans chaque cabane, on a le portrait du Maréchal, du héros populaire qui a pris la tour de Malakoff, gagné la bataille de Magenta, vaincu la Commune et réorganisé la France.

On se plaint souvent de ce que les conservateurs manquent d'initiative, et l'on dit que, sachant bien penser, ils ne savent pas bien agir.

Le comte Greffulhe, M. Fleury-Hérard et leurs collaborateurs, prouvent chaque jour qu'une pareille plainte n'est plus fondée, et le dévouement de ces véritables patriotes est d'autant plus digne d'éloges que, refusant pour eux-mêmes toute candidature et tout avantage personnel, ils n'ont d'autre mobile que le salut de la France.

UNE HYPOTHÈSE.

Les organes radicaux prophétisent depuis quatre mois le triomphe des 363. Reprenant tous les jours le même thème, nos adversaires se complaisent dans l'assurance de cette victoire, mais si on leur demande ce qui se passerait au-delà de leur triomphe, c'est alors qu'ils sont réduits à garder le plus profond silence.

Eh bien! supposons que les 363 reviennent. Mettons même qu'ils soient 400; mettons que la politique conservatrice du 16 mai soit, d'un bout à l'autre du pays, condamnée par les électeurs; que ferait M. Gambetta?

C'est ce qu'il ne dit pas, et pour une excellente raison: c'est qu'il ne pourrait rien faire.

En effet, est-ce que la réélection des 363 anéantirait le Sénat qui, en votant la dissolution, a montré qu'il considérait comme contraire au bien public l'existence d'une pareille Chambre?

Est-ce que la victoire des radicaux ôterait au maréchal de Mac-Mahon un droit, un seul des droits dont il est investi par la Constitution de 1875, et dont il a montré, le 16 mai, qu'il n'hésitait pas à se servir?

Sans doute, en fait, la réélection des 363 établirait en face du Sénat et du maréchal de Mac-Mahon l'opposition de la Chambre des députés, et ouvrirait, entre le Président et le Sénat d'une part, et la Chambre de l'autre, un de ces conflits aigus que redoutent les intérêts. Mais après?

Vous voilà réunis à Versailles au nombre de 300, de 400, de 500, si vous voulez. Encore une fois, que ferez-vous?

Vous direz au Maréchal: Soumettez-vous ou démettez-vous.

Le Maréchal vous répondra: Ni l'un, ni l'autre.

Après?

Vous aurez le droit de mettre le Président en accusation devant le Sénat; mais le Président étant d'accord avec le Sénat, cela ne vous servirait à rien.

Refuser le budget?

Alors, ce serait une nouvelle dissolution, car le pays ne peut pas faire faillite. Quel moyen auraient les radicaux d'obliger le Maréchal à se démettre?

Aucun. Que pourraient-ils contre un homme qui a pour lui le droit, la loi et la force?

Rien, qu'agiter le pays, troubler les esprits, paralyser les affaires, prolonger indéfiniment la crise.

Eh bien! n'est-ce pas faire injure à la majorité du corps électoral que de la croire capable de précipiter la France dans de tels abîmes?

Non! non! le patriotisme n'est pas assez éteint dans notre pays pour que les honnêtes gens de tous les partis ne se coalisent dans le but de garantir la France contre un pa-

reil avenir, contre d'aussi mortelles catastrophes!

LE MANIFESTE DE M. DE MONTALIVET.

Le comte de Montalivet, fils d'un ministre de Napoléon I<sup>er</sup>, était devenu, par la mort de ses deux frères aînés, l'héritier de la pairie.

C'est comme pair de France qu'il avait prêté serment à Charles X.

Sous le roi Louis-Philippe, il devint intendant de la liste civile et conserva ces fonctions pendant toute la durée de la monarchie constitutionnelle, fonctions qu'il a cumulées quelque temps, si nous ne nous trompons pas, avec la haute position de ministre de l'intérieur.

Après la révolution de 1848 et lorsque la fusion des deux branches de la maison de Bourbon réunit presque tous les ministres de Charles X et de Louis-Philippe, M. le comte de Montalivet fut un des premiers et des plus ardents partisans de cette fusion; il devint alors légitimiste avec l'ardeur d'un néophyte.

Sous l'Empire, M. de Montalivet s'éloigna de la vie politique.

Depuis l'avènement de la République, M. le comte de Montalivet, ancien pair de France de la Restauration, ancien intendant de la liste civile de la royauté de Juillet, ancien partisan déterminé de la fusion des deux branches et du retour d'Henri V, a brûlé tout ce qu'il avait adoré, et s'est fait l'admirateur de tout ce qu'il avait voulu brûler pendant qu'il était au pouvoir.

Il est devenu, à l'âge de 75 ans, républicain, et républicain révolutionnaire.

M. de Montalivet veut à tout prix rentrer dans la vie politique; il fait déjà les plus brillants rêves, et, grâce à son ardeur républicaine de fraîche date, il croit pouvoir remonter sur la scène politique.

Vains efforts, sans doute, d'une passion sénile! Triste évolution d'un homme d'Etat, qui, certes, n'était pas sans valeur, et qui, en essayant d'escalader encore le pouvoir au déclin de sa vie, ne réussira qu'à conquérir une des plus belles places des temps modernes dans le dictionnaire des girouettes politiques.

En lisant le premier chapitre de l'étrange publication faite par M. de Montalivet dans les circonstances critiques que traverse la France, on se demande ce que peut vouloir le pair de France de Charles X, le ministre de Louis-Philippe.

Est-ce bien le langage d'un homme d'Etat qui veut le bien de son pays, qui est exempt de toute ambition?

Pourquoi se faire ainsi l'éditeur des articles du Mot d'Ordre et du Rappel? pourquoi ce concours donné aux révolutionnaires? pourquoi cette étrange ardeur pour figurer parmi les démolisseurs?

M. de Montalivet, en lançant dans les journaux révolutionnaires son premier manifeste, fait parfaitement connaître ce qu'il veut renverser; mais il ne dit pas encore ce qu'il veut reconstruire.

Peut-être réserve-t-il la mise au jour de la solution qu'il désire pour un deuxième manifeste.

Ce sera cette heureuse solution que nous aurons sans doute à discuter; mais, en vérité, c'est une singulière inspiration qui a fait sortir M. de Montalivet de sa retraite, pour signer des compilations du journal le Rappel et du Réveil dans ses transformations successives.

M. de Montalivet n'a certainement pas lu très-attentivement la Constitution; il paraît ignorer que le chef du pouvoir exécutif est en droit de maintenir les prérogatives des trois pouvoirs de l'Etat,

que le chef de l'Etat est chargé de veiller à leur fonctionnement régulier entre ces trois pouvoirs.

Il est bien évident que le pouvoir révolutionnaire, dans lequel vient de s'engager M. de Montalivet, est très-résolu à renverser le Maréchal-Président; il est certain que ce parti a déjà désigné son successeur. M. de Montalivet ne saurait ignorer que ce changement de gouvernement ne peut guère avoir lieu sans une révolution; il sait parfaitement que l'issue d'une révolution est toujours incertaine; il n'a pas oublié que la Révolution de 1848 a commencé aux cris de: Vive la Réforme! puis de: Vive la Régence! Vive le Gouvernement provisoire! et enfin: Vive la République!

Il a vu le gouvernement provisoire de la Défense nationale conduire à l'avènement de la Commune, à l'incendie de Paris, à la terreur, aux massacres.

En travaillant ainsi à la dernière heure de sa vie au triomphe de la Révolution, comment n'a-t-il pas reculé devant tous les dangers, devant toutes les catastrophes que représentera, sans aucun doute, cette sinistre et terrible tempête qui se prépare!

M. de Montalivet attaque avec violence le gouvernement du Maréchal, il lui fait un crime d'avoir loyalement rempli le premier de ses devoirs contre les sommations et les tentatives de la démagogie.

M. de Montalivet apprendra peut-être bientôt comment un chef d'Etat, comment un Maréchal de France sait protéger l'armée qui l'a choisi pour général en chef et sauver le pays qui lui a confié ses destinées.

La Constitution lui fournit les moyens de triompher des révolutionnaires coalisés.

Ce n'est certainement pas le manifeste de M. de Montalivet qui le détournera d'user de ces moyens.

ADRIEN DE LA VALETTE.

(Assemblée nationale.)

## Chronique générale.

Le Gaulois dit que, dans plusieurs départements du Nord, les comités conservateurs ont décidé que des représentants de leur cause iraient aux réunions publiques de la gauche pour demander aux 363 :

1° Le programme des réformes qu'ils prétendent introduire dans les lois en 1877, et dans la Constitution de 1880;

2° Les conditions qu'ils imposeraient au Maréchal en cas de victoire, et s'il voulait bien se soumettre;

3° En cas de démission du Maréchal, quel candidat ils lui substitueront comme président de la République.

Nous apprenons que les purs sont exaspérés de voir figurer le nom du prince Napoléon sur la liste des candidats républicains.

A cette occasion, M. Gambetta est traité de Jérômiste. « Comment, s'écrient les purs, il raye de la liste le citoyen Ordinaire, et il y maintient une Altesse impériale, un prince, un Bonaparte ! »

Il n'en faudrait pas davantage pour dépopulariser dans le clan républicain le député sortant de Belleville.

### EXCLUSION DE M. ORDINAIRE.

On a remarqué l'absence dans la liste officielle de la République française du nom de M. Ordinaire, et cela avec d'autant plus d'étonnement que personne n'ignorait que M. Ordinaire n'avait arrêté ses publications contre M. Gambetta qu'à la condition de rester dans la liste des 363.

M. Gambetta avait essayé, en effet, auprès de ses amis, de maintenir M. Ordinaire à Lyon. Mais il n'a pas été assez puissant ou assez persuasif pour vaincre la résistance du comité de la rue Louis-le-Grand.

La seule concession qu'on lui ait faite est qu'on n'aurait, dans la circonscription de M. Ordinaire, à Lyon, aucun candidat officiel du comité de la rue Louis-le-Grand.

Nous apprenons que le mieux continue dans l'état de santé de M. Jules Simon.

Le dernier bulletin, signé du docteur Guérin, dit que le malade est absolument hors de danger.

Nous avons annoncé la disparition du *Mot d'Ordre*, immédiatement remplacé par le

*Réveil*, comme le *Réveil* sera, sans doute, remplacé à son tour, quand le moment sera jugé convenable. Un des rédacteurs principaux de ce journal, qui cache son nom sous une grosse astérisque noire, s'en prend aujourd'hui, d'une façon très-plaisante, aux 363 en général, et en particulier à l'un deux qui n'est autre que le prince Jérôme Napoléon. Voici la conclusion de cet appel aux électeurs républicains en faveur du prince :

### « Electeurs !

« Voulez-vous l'instruction obligatoire et laïque, le dégrèvement des impôts, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, des maires élus, des magistrats intègres, nommez-le ! »

### « Qui donc ?

« C'est juste, nous avons oublié de vous le nommer nous-même, mais lui, Jérôme Bonaparte, connu dans les boudoirs sous le diminutif de Plon-Plon. Ça vous étonne, chers électeurs, qu'après avoir combattu l'empire de toutes nos forces, nous en arrivions à prêcher la candidature d'une des plus implacables sangsues qui ait jamais promené ses suçoirs dans les chairs de la patrie, pendant toute la durée de cette maladie honteuse. Que voulez-vous ? Le susdit Plon-Plon fait partie des 363. Nous ne connaissons que la discipline. Nous ne consentirions probablement pas à le saluer dans la rue ; mais nous sommes obligés, sous peine de trahison et de forfaiture, de vous exhorter les mains jointes à lui accorder vos suffrages. »

N'est-ce pas une assez jolie satire de la coalition ?

Le Président de la République, prenant en considération la demande présentée au nom de la ville de Châteaudun (Eure-et-Loire), en vue d'obtenir l'autorisation de faire figurer dans ses armoiries une croix de la Légion-d'Honneur, et voulant perpétuer le souvenir de la résistance héroïque opposée, en 1870, par cette ville à l'invasion de l'armée allemande, vient d'autoriser la ville de Châteaudun à faire figurer dans ses armoiries la croix de la Légion-d'Honneur, qui sera posée en chef de l'écu.

Remise a été faite à la ville de Châteaudun des droits attachés à la modification des armoiries.

## Etranger.

Les attachés militaires autrichiens ont envoyé à leur gouvernement de longs rapports sur l'effectif et les dispositions des armées ottomanes. Leur conclusion est que non-seulement il y aura une campagne d'hiver, mais que les Turcs se battront au milieu des neiges et des frimas avec autant d'ardeur que pendant les chaleurs torrides de l'été.

RUSSIE. — Il y a des symptômes d'agitation en Russie, non-seulement à Saint-Petersbourg et à Moscou, mais dans l'intérieur même de l'Empire.

Des placards demandant une Constitution ont été affichés dans plusieurs endroits, et on désigne même le général de Labanoff comme étant chargé de rédiger un projet à ce sujet.

Les juifs de la Roumanie ont formé un comité chargé de porter leurs griefs devant les cours européennes et en même temps de conseiller aux Polonais russes de ne rien tenter contre la diplomatie du czar. Les juifs roumains sont d'avis que l'heure de la résistance à main armée n'est pas venue et qu'il vaut mieux employer les moyens diplomatiques.

## CHRONIQUE ÉLECTORALE.

MAINE-ET-LOIRE. — M. Fairé vient d'adresser la circulaire suivante aux électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription d'Angers :

### « Messieurs et chers compatriotes,

« Je viens de nouveau solliciter vos suffrages. Nos luttes de l'année dernière doivent nous donner les meilleures espérances. Loyalement élu le 20 février 1876, votre député, invalidé, n'a manqué sa réélection, le 24 mai, que de 200 voix, et par des circonstances qui, vous le savez, ne se reproduiront pas.

« La crise que nous traversons est grave ; mais aujourd'hui, bien plus qu'en 1876, la situation est nette et sans équivoque. Le Maréchal a parlé ; son manifeste vous a fait connaître sa pensée ; il ne veut point renverser la République ni violer la Constitution confiée à sa garde ; mais pour user utilement des pouvoirs que cette Constitution lui donne, il vous demande de nommer des députés fermement résolus à le soutenir contre ceux qui le combattent.

« Ainsi, à l'heure présente, il s'agit pour vous de choisir entre les candidats qui veulent le maintien du gouvernement existant, et ceux qui veulent son remplacement par un autre gouvernement. — par un autre gouvernement dont nous faisons la triste expérience il y a sept ans, avec les hommes du 4 septembre.

« Il s'agit, en définitif, de choisir entre M. le maréchal de Mac-Mahon et M. Gambetta.

« Votre patriotisme, vos intérêts les plus chers, vous commandent de voter pour les candidats franchement dévoués au Maréchal, pour ceux qui, sans rien perdre de leur indépendance, sont décidés à le soutenir, à lui donner, d'accord avec le Sénat, les moyens de gouverner, de mener à bien la mission que la Constitution lui a confiée.

« Votre patriotisme, vos intérêts les plus chers vous commandent au contraire d'écarteler les candidats qui sont notoirement hostiles à sa politique, qui se font gloire d'avoir été des 363, d'avoir fait partie de cette majorité dont les actes ont forcé le Maréchal à dissoudre l'Assemblée, parce que, de plus en plus dominée par les chefs du radicalisme, cette majorité en était arrivée à méconnaître la part d'autorité et d'influence que la Constitution attribue au Sénat et au chef du pouvoir exécutif.

« N'est-ce pas d'une semblable majorité qu'en un jour de sincérité M. Thiers a dit :

« Entre ses mains, la société ne pourrait se trouver sans périr, parce que les uns voudraient le mal, parce que les autres ne pourraient plus l'empêcher. »

« N'est-ce pas celle qu'on voudrait vous faire réélire ?

« Lisez les discours de ses chefs, ses journaux sincères, les comptes rendus de ses réunions publiques. Voyez où elle voudrait vous conduire. Elle voudrait forcer le Maréchal à se soumettre à ses exigences ou, s'il y fait obstacle, le forcer à se démettre, c'est-à-dire créer des conflits incessants, compromettre la paix, paralyser les affaires.

« Le Maréchal ne se démettra pas. Il restera, ainsi qu'il l'a dit, pour défendre, avec l'appui du Sénat, les intérêts conservateurs, pour assurer à la France la stabilité, l'ordre et la paix, la sécurité de vos familles, la protection de vos propriétés, le développement du commerce et de l'industrie, la liberté du travail, la prospérité de l'agriculture.

« C'est à cette politique patriotique que je m'associe avec amour ; c'est celle que je vous promettais de soutenir dans ma circulaire de février 1876, c'est celle que je vous promets de défendre si j'ai l'honneur d'être le député de la 2<sup>e</sup> circonscription d'Angers.

Angers, 3 octobre 1877.

Alex. FAIRÉ.

### SITUATION DES MILITAIRES AU POINT DE VUE ELECTORAL.

Au moment où le pays vient d'être convoqué dans ses comices, il n'est pas sans intérêt de rechercher quelle est exactement la situation actuelle des militaires au point de vue électoral, surtout lorsqu'on se rappelle que l'empire de notre législation militaire s'étend aujourd'hui sur les hommes de 20 à 40 ans.

En principe, les militaires ne sont pas privés de la capacité électorale, puisqu'ils doivent être inscrits sur la liste de la commune où se trouve leur domicile de recrutement ; mais l'exercice du droit de vote est suspendu pour eux tant qu'ils sont présents au corps. Déjà l'article 5 de la loi du 27 juillet 1872 les écartait des urnes.

L'article 2 de la loi du 30 novembre 1875 dispose à son tour que les militaires et assimilés de tous grades et de toutes armes des armées de terre et de mer ne prennent part à aucun vote quand ils sont présents à leur corps, à leur poste ou dans l'exercice de leurs fonctions.

Toutefois, ceux qui, au moment de l'élection, se trouvent en résidence libre, en non activité ou en possession d'un congé régulier, peuvent voter dans la commune sur les listes de laquelle ils sont régulièrement

inscrits. Cette dernière disposition s'applique également aux officiers et assimilés qui sont en disponibilité ou dans le cadre de réserve.

Par militaires en congé régulier, on doit entendre les militaires qui sont pourvus d'une autorisation régulière d'absence de plus de trente jours. Les autorisations d'absence de cette durée présentent seules, en 1868, article 2, les conditions d'un congé (circulaire du ministre de la guerre, février 1876). Il n'y a plus de distinction à faire sous ce rapport, entre les militaires de la gendarmerie et les militaires des autres ar-

mes. Les uns et les autres ne peuvent voter, lorsqu'ils sont présents au corps.

Quant à la question d'éligibilité, aucun militaire ou marin faisant partie des armées actives de terre ou de mer ne peut, quels soient son grade ou ses fonctions, être élu membre de la Chambre des députés.

Cette disposition s'applique aux marins ou militaires en activité, en disponibilité ou en non-activité ; mais elle ne s'étend ni aux officiers placés dans la 2<sup>e</sup> section du cadre de l'état-major général, ni à ceux qui, maintenus dans la 1<sup>re</sup> section comme ayant commandé en chef devant l'ennemi, ont cessé d'être employés activement, ni aux officiers qui, ayant des droits acquis à la retraite, sont envoyés ou maintenus dans leurs foyers, en attendant la liquidation de leur pension. De même les militaires appartenant à la réserve de l'armée active ou à l'armée territoriale peuvent être valablement élus.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Un de nos honorables concitoyens, M. Louis Meslet, vient d'être enlevé, jeune encore, à l'affection des siens et de ses nombreux amis. M. Meslet a été longtemps officier et tous les soldats de l'ancienne compagnie se sont fait un devoir de se réunir au cortège pour rendre les derniers honneurs à un de leurs anciens officiers.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Bouteiller, lieutenant, Yassour, lieutenant, sous-lieutenants, et Pannier, sergent-major.

Cette marque d'estime est la plus belle éloges que l'on puisse faire de M. Meslet, et cet empressement autour de ce cercueil tourde aussi à la gloire de notre ancienne compagnie de pompiers, qui n'est pas remplie encore, et qui a su conserver le respect et l'estime pour les chefs amis qui les ont guidés en maintes circonstances difficiles.

Hier, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Colin-Bodère, rue du Portail-Louis. Grâce à la promptitude des secours, il a été promptement éteint. Quant qu'il en soit, les pertes atteignent 1,500 fr.

Le *National* du 30 septembre fait figurer dans sa liste de souscription pour la propagande des candidatures radicales, le nom de l'honorable M. Tessié de la Motte.

Le procédé peut être fort ingénieux pour enfler la liste, mais il est absolument malhonnête.

L'honorable M. Tessié de la Motte nous demande de protester hautement contre l'indigne abus que l'on a fait de son nom, et il se réserve de rechercher, pour qu'il ne porte la peine, l'auteur de cette polissonnerie.

### SQUARE DU THEATRE.

## Musique municipale de Saumur.

Directeur: M. MEYER.

Concert du dimanche 7 octobre 1877.

à quatre heures du soir.

Programme:

1. L'Argonne, marche. TILLANDER.
2. Les Pèlerins, polka. SAUVAGE.
3. La Gazza ladra, fantaisie. ROSSETTI.
4. Le Danube bleu, valse. STRAUSS.

### THEATRE DE SAUMUR.

Après-demain lundi, 8 octobre, ouverture de la saison théâtrale à Saumur. La représentation se composera de la *rovisando* partition d'Ambroise Thomas, le *Souffle d'été*

avec M<sup>lle</sup> Hasselmans dans le rôle d'Elisabeth, reine d'Angleterre.

M<sup>lle</sup> Hasselmans, dit l'Étoile, est une très-brillante cantatrice. Les applaudissements qui l'ont saluée à Angers, dans les Mousquetiers, après son air du premier acte: *Bocages fatras*, se sont renouvelés, unanimes et enthousiastes, au cours de la représentation, ainsi que dimanche dans le *Songe d'une nuit d'été*. M<sup>lle</sup> Hasselmans, n'étant qu'en représentation, ne sera pas soumise au scrutin. Son admission, prononcée à l'unanimité, eût été, pour elle, un succès de plus à ajouter à ceux qui lui sont réservés sur la scène angevine.

L'emploi de première dugazon est tenu, comme l'année dernière, par M<sup>lle</sup> Lelong, une gracieuse artiste, à laquelle le public ne pourra que continuer de faire bon accueil.

Le *Songe d'une nuit d'été* nous permettra d'entendre lundi, à côté de ces deux artistes, M. Pellin, premier ténor, dans le rôle du noble Shakspeare, M. Hincelin, second ténor, dans celui de Latimer, et M. Courtois-Hallé, première basse, dans celui de Falstaff.

Voici ce que dit le *Patriote* au sujet de M<sup>lle</sup> Hasselmans:

« La soirée de dimanche dernier a été pour M<sup>lle</sup> Hasselmans un second triomphe. C'est avec une rare distinction que cette excellente artiste a interprété le rôle de la reine Elisabeth, de cette reine que la fable imaginée par MM. Leuven et Brunswick nous montre aimable et sensible, et que l'histoire nous peint sombre et cruelle. Au deuxième acte du *Songe*, M<sup>lle</sup> Hasselmans a développé toutes les ressources de son admirable talent, dans ses vocalises si fines, si légères, si harmonieuses, dans ses récits remplis de noblesse, dans cet admirable duo empreint d'une mystique ardeur. La salle tout entière était transportée d'enthousiasme. »

Dans la *Fille du Régiment*, cette délicieuse partition de Donizetti, notre excellente prima donna a de nouveau conquis tous les suffrages des dilettantes angevins; son talent souple et gracieux se prête admirablement à cette transformation d'une majestueuse reine en vivandière pleine d'une malicieuse ingénuité.

La chanson du Régiment, la leçon de chant et le grand air: *Salut à la France*, ont été de grands et légitimes succès.

Nous voudrions parler des autres artistes qui continuent ou terminent leurs débuts ces jours-ci, mais le devoir nous oblige encore à nous taire. Nous ne pouvons que faire des vœux sincères pour que l'arrêt du public, qui juge en dernier ressort, leur soit favorable.

Avant-hier soir, après la représentation de la *Traviata*, on a voté sur les débuts de M. Pellin, ténor léger, de M<sup>lle</sup> Lelong, dugazon, et de M. Martin, baryton. Tous trois ont été admis. M. Pellin avait 198 suffrages sur 276 votants; M<sup>lle</sup> Lelong, avec 261; M. Martin, avec 262.

Au 4<sup>e</sup> acte, M<sup>lle</sup> Hasselmans a obtenu un très-grand succès.

Le même journal, parlant du nouvel orchestre, s'exprime ainsi sur M. Molé, premier clarinettiste, qui s'est fait apprécier à la représentation du *Songe d'une nuit d'été*:

« Nous adressons de sincères compliments au premier clarinettiste qui, dimanche dernier, a exécuté ses cadences avec un rare brio. — M. Molé est un ancien chef de musique de l'armée, lauréat du Gymnase musical, cette excellente école militaire qui, pendant trente ans, peupla nos musiques de régiment d'artistes distingués. M. Molé dirigeait avec un remarquable talent la musique du 2<sup>e</sup> de ligne, lorsqu'à la suite de superbes propositions qui lui furent faites par la ville de Nice, il consentit à donner sa démission pour prendre la direction d'une société philharmonique dans cette ville. Ni son talent d'instrumentiste, ni le zèle tout artistique qu'il déploya pendant quelques années pour maintenir cette société à un degré élevé, n'eurent pu le mettre à l'abri d'une inopportune démission, ou la politique séparatiste tenait beaucoup plus de place que l'art. M. Molé, ainsi que d'autres artistes français, furent s'éloigner devant une invasion de musiciens italiens, venant traiter la ville de Nice en pays conquis. Etrange coïncidence. Ainsi le veulent, il faut le croire, les lois de l'hospitalité que nous pratiquons en France d'une manière plus qu'écossoise. »

**Pont sur la Maine.** — Les manœuvres pour la mise en place du pont en fer que l'on voit en construction dans la prairie Saint-Serge, à Angers, ont dû commencer aujourd'hui samedi. Les préparatifs de ces manœuvres sont poussés avec activité; ils seront terminés pour la fin de la semaine.

Ce nouveau pont est destiné à donner passage au chemin de fer qui doit relier Angers à Châteaugontier. La construction en a été confiée à la Société de construction des Bâtiments, de Paris, anciennement Ernest Gouin et C<sup>ie</sup>. Cette Société a déjà construit de nombreux et importants ponts dans le département.

Les fondations de ce pont ont été exécutées l'hiver dernier au moyen de l'air comprimé; elles reposent sur un rocher très-dur rencontré à la profondeur de 9 mètres sous les basses eaux.

L'ouverture, mesurée du nu au nu des culées, est de 123 mètres; elle est divisée en deux parties égales par une pile. Chaque travée a donc une ouverture d'environ 60 mètres. Le dessous du tablier sera de 8 mètres au-dessus des basses eaux.

Les dimensions de l'armature métallique sont les suivantes: longueur, 126<sup>m</sup>; largeur, 9<sup>m</sup> 50; hauteur, 6<sup>m</sup> 70.

Le poids du fer, de la fonte et de l'acier entrant dans cette construction, dépasse 670.000 kilog. Dans ce poids total ne se trouve pas compris le poids des fers des chambres de travail des fondations.

Le tablier en question doit glisser sur un grand nombre de galets reposant sur des presses hydrauliques; un certain nombre de ces galets seront actionnés par des treuils mus par des hommes.

On espère avoir terminé les manœuvres pour le jeudi 11 octobre. (*Patriote.*)

**Langeais.** — Par jugement en date du 4 octobre, le tribunal de police correctionnelle de Chinon a condamné le nommé Chevi-neau (François), propriétaire à Langeais, à quinze jours de prison, 400 fr. d'amende et aux frais, pour le délit d'offense envers la personne du Président de la République.

**Nantes.** — Un déplorable accident est venu jeter la consternation à la nouvelle caserne de la Mitrie, à Nantes.

On sait qu'un certain nombre d'ouvriers civils y sont encore employés pour achever quelques travaux supplémentaires. L'un d'eux, Louis Charpentier, maçon, âgé de 45 ans et demeurant 90, route de Rennes, a eu une malheureuse inspiration qu'il a payée de la vie.

Dans la cour de la caserne, se trouve une citerne assez profonde, dont l'entrée est fort étroite. Sans avoir besoin d'y travailler, Charpentier voulut y descendre pour voir quelle quantité d'eau elle contenait; il s'y engagea, et en s'aidant d'une échelle de fer fixée contre la paroi de la citerne, il commença la descente. Mais à peine était-il arrivé au fond que, par suite d'un dégagement de l'acide carbonique qui s'y était accumulé, le malheureux Charpentier tombait comme foudroyé par l'asphyxie.

Il avait pourtant eu le temps d'appeler au secours. Un jeune cavalier de la 8<sup>e</sup> compagnie du 14<sup>e</sup> escadron du train des équipages, Jacques-Alphonse Bardé, âgé de 26 ans, entendit le cri de Charpentier et crut que le malheureux maçon s'était trouvé mal et qu'il avait lâché les marches de l'escalier. Nécoutant que son courage, il descendit à son tour, et lui aussi succomba à l'asphyxie.

D'autres soldats s'apprétaient à porter secours aux deux victimes, au péril de leur propre vie, quand intervint un officier pour arrêter un dévouement désormais inutile et dangereux.

Les cordes, les grappins employés pour retirer de la citerne les deux cadavres, n'y réussirent pas tout d'abord. Un cavalier fut dépêché à la mairie pour demander du secours, et peu après on vit arriver le scaphandre que l'on était allé chercher sur le quai de la Fosse, pour opérer dans ce puits une descente moins périlleuse. Le corps de Charpentier fut aisément retrouvé, mais on eut plus de difficultés pour retirer celui de Bardé, et quand il fallut faire sortir de l'étroite ouverture de la citerne le scaphandre lui-même, on craignit un instant de n'y pouvoir pas parvenir.

L'administration municipale avait fait prévenir la femme du malheureux Charpentier. Elle accourut pour chercher le corps de son mari qui fut ramené chez lui dans

une voiture du train des équipages. Cet infortuné laisse une veuve et quatre petits enfants.

Quant au courageux cavalier qui est mort victime de son dévouement, il allait dans deux ou trois jours être libéré du service militaire!

Ce double malheur a causé une vive émotion. (*Phare de la Loire.*)

#### UN NOUVEAU GENRE DE DÉCORATION POUR LES APPARTEMENTS.

Qui se serait jamais douté que la vesce blanche, vulgairement appelée lentille du Canada, qui n'avait été cultivée jusqu'ici que comme fourrage annuel, ou pour son grain blanc, employé dans certains pays pour la nourriture de l'homme ou des pigeons, serait si avantageuse pour les garnitures et les décorations des appartements en hiver?

Le moyen d'obtenir ce résultat est des plus simples, car il s'agit de semis à faire, et cela avec une graine qui lève aussi facilement que l'orge ou le blé, cultivés habituellement en pot dans les appartements pour les chats.

Cette graine coûte très-bon marché et se vend environ 80 centimes à 1 franc le kilog.

Voici comment on procède: on prend quelques-unes de ces graines, qui sont blanches et grosses comme une lentille, et on les sème dans des pots de dimensions appropriées à la place dont on dispose, avec de la terre ordinaire ou du sable; ces pots sont ensuite arrosés, puis placés dans l'obscurité, placard, cave, cabinet noir, etc., à une température douce; les graines germent promptement, et les plantes ne tardent pas, par suite de l'obscurité et sous l'influence de l'humidité et de la chaleur, à s'allonger, à s'étioler, puis à se ramifier et à produire en abondance un feuillage léger.

Quand les plantes ont atteint 40 à 50 centimètres de hauteur, on les sort de leur cachette pour les placer dans les endroits qu'on en veut décorer; ces potées forment alors des touffes toutes blanches, d'un effet charmant, soit employées seules, soit associées dans les jardinières à d'autres plantes à fleurs ou à feuillage.

Bien entretenues à l'arrosement, elles durent ainsi en bon état un mois ou un mois et demi, puis elles verdissent et deviennent flasques et bonnes à jeter; mais rien n'est plus facile que d'avoir une succession non interrompue de ces potées, qu'on peut facilement préparer chez soi.

Il suffit d'un kilogramme de graine pour obtenir toute sa provision de potées nécessaires pour l'hiver, quelque importante qu'elle soit, puisqu'il suffit de 12 à 24 graines, plus ou moins, par potée, et que le kilogramme en renferme environ 20.000. (*Correspondance universelle.*)

#### SOCIÉTÉ DES EAUX DE SAUMUR.

Fortin Herrmann et C<sup>ie</sup>.  
Nous rappelons à nos lecteurs que la souscription pour la formation d'une Société anonyme pour la distribution des Eaux de Saumur sera close, ainsi qu'il a été annoncé, le 6 octobre au soir.

#### Faits divers.

On écrit de Troyes que les vendanges, favorisées par un temps magnifique, sont à peu près terminées.

De mémoire d'homme, la cueillette des raisins ne s'était faite dans d'aussi bonnes conditions, et les vieux viticulteurs comparent les vins de la récolte actuelle à ceux de la fameuse année de la comète de 1814.

Le Jardin d'Acclimatation de Paris vient de recevoir de bien jolis pensionnaires. Ce sont des Oiseaux de Paradis importés de la Nouvelle-Guinée par M. Léon Laglaize, jeune voyageur naturaliste.

La capture de ces oiseaux vivants est extrêmement difficile, car pour les prendre il faut les tirer, et le plus souvent on les tue. Tout le monde connaît leurs belles plumes qui parent les chapeaux de nos dames, mais personne encore ne les a vus vivants en France.

Il n'est peut-être point d'oiseaux sur lesquels on ait fait autant de contes: on prétendait qu'ils étaient dépourvus de pieds, qu'ils vivaient d'air et de vapeur, et les Papous croient encore aujourd'hui qu'ils nichent en Paradis; ils les désignent sous le nom d'Oiseaux de Dieu.

Pour les articles non signés: P. GODET.

#### Chronique Financière.

Bourse du 5 octobre 1877.

La Bourse d'aujourd'hui est la continuation de celle d'hier; même atonie, mêmes cours. Le 3 0/0 débute à 68.75 et le 5 0/0 à 104.75; les recettes générales vendent 4.000 fr. de 3 0/0 et achètent 44.000 fr. de 5 0/0. La grande préoccupation du jour est l'émission de l'emprunt hongrois, fixée aux 9 et 10 octobre. Il s'agit de 80 millions de florins en rente 6 0/0 en or émise au taux de 84, ce qui, en déduisant les escomptes et les termes de versement, porte le revenu à 7 1/2 0/0 environ. Cette rente est d'ailleurs nette de tous impôts présents et futurs, et constitue ainsi un placement des plus avantageux. La rente autrichienne 4 0/0 en or est à 63 5/8, coupon détaché, soit 65 5/8 avec le coupon, à peu près le même cours qu'hier. On cote le Turc 10.05 et les Russes 1870 79. L'Extérieure espagnole est demandée à 12 5/16; au contraire, les valeurs égyptiennes ont fléchi, et les obligations 1873 font 168. Les chemins autrichiens se négocient à 581.25. Le Crédit foncier est demandé à 655, on attend avec impatience l'opération financière par laquelle il doit mettre fin à toutes les incertitudes qui règnent sur le règlement de ses avances à l'Égypte. La Banque ottomane vaut 361.25. Les recettes des chemins de fer présentent une diminution de 800.000 fr. sur la semaine de 1876. On finit à 68.90 pour le 3 0/0 et à 104.90 pour le 5 0/0. (*Correspondance universelle.*)

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 8 octobre 1877.

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE.

1<sup>re</sup> représentation de

M<sup>lle</sup> MARIE HASSELMANS, 1<sup>re</sup> chanteuse.

#### LE SONGE

#### D'une Nuit d'été

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Rosier et de Leuven, musique d'Ambroise THOMAS.

DISTRIBUTION. — William Shakspeare, MM. Pellin. — Latimer, Hincelin. — Falstaff, Courtois. — Géréme, Dorlin. — Un huissier, Colombeau.

Elisabeth, reine d'Angleterre, M<sup>lle</sup> Hasselmans. — Olivia, Rita Lelong. — Nelly, E. Leroy.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>lle</sup> THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

#### TABLEAU DU PERSONNEL

DE L'OPÉRA.

MM. Pellin, premier ténor léger.  
Hincelin, deuxième ténor, premier d'opérettes.  
Martin, baryton.  
Courtois-Hallé, première basse.  
Armand Dorlin, deuxième basse.  
Boulangé, ténor, ténor d'opérettes.  
Gustave Simon, jarquette.  
Leroy, des deuxièmes basses, jarquette.  
Destez, des rôles d'opérettes.  
Letemple, troisième ténor.  
Godivier, troisième basse.  
Eugène, troisième basse.  
Chauvier, coryphée ténor.

M<sup>lle</sup> Marie Hasselmans, première chanteuse (en représentation).

Rita Lelong, première dugazon, première chanteuse d'opérettes.

Angé, première duègne.

Eugénie Simon, deuxième dugazon, des premières.

Leroy, des deuxièmes dugazons.

Valérie Hilaire, des deuxièmes dugazons.

Letemple, coryphée, premier dessus.

Lucile, coryphée, deuxième dessus.

24 choristes.

Depuis que le conflit russo-turc a éclaté, l'*Univers Illustré* a consacré à ces événements une série considérable de gravures aussi remarquables par l'exécution qu'intéressantes par le choix des sujets. Tous les autres faits d'actualité ont été également l'objet de ses soins et l'on peut dire, sans crainte d'être démenti, que l'*Univers Illustré* est une publication de premier ordre qui a sa place marquée dans toutes les familles qui recherchent les saines créations intellectuelles. Tout le monde sait, en effet, que sa partie littéraire est à la hauteur de sa partie artistique. — Ajoutons enfin que l'*Univers Illustré* offre en ce moment de nouvelles et très-attractives PRIMES GRATUITES à ses abonnés.

Un numéro spécimen, contenant les détails relatifs aux PRIMES GRATUITES, est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements: Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux: 3, rue Auber (place de l'Opéra).

P. GODET, propriétaire-gérant.

# MINES DE HOUILLE ET VERRERIES DE BLANZY

DIRECTION DE TOURS

ALPHONSE GRANET, Agent à Saumur,  
BUREAUX ET MAGASINS QUAI SAINT-NICOLAS, 33.

CHARBONS DE TERRE FRANÇAIS ET ANGLAIS  
CHARBON DE BOIS ET CHARBON ÉCONOMIQUE  
COKE DE NANTES

BOUTEILLES de toutes sortes à cachet et formes particulières pour distillateurs et liquoristes.  
Service de Détail. — Livraison à domicile.

AVIS. — Pour éviter un dérangement aux personnes éloignées du dépôt, les commandes sont reçues par cartes postales dont le montant est remboursé.

Les ordres peuvent être reçus également : Quai de Limoges, 70; Grand'Rue, 1 (quartier Dacier); rue du Pressoir St-Antoine, 17 (Nantilly); rue Royale, 57.

NOTA. — Les ventes en gros se traitent de gré à gré. — Expédition par wagons dans toutes les gares et par bateaux dans tous les ports.

Adresser la correspondance à M. ALPHONSE GRANET, 33, quai Saint-Nicolas, Saumur.

Etudes de M<sup>e</sup> BBAUREPAIRE, avoué  
licencié à Saumur,  
Et de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire  
à Fontevrault.

## VENTE

Par licitation, aux enchères  
publiques,

### D'UN HOTEL

Connu sous le nom  
D'HOTEL DE LA CROIX-BLANCHE  
AVEC SES DÉPENDANCES,  
Situés à Fontevrault (arrondisse-  
ment de Saumur).

Cet hôtel, très-bien achalandé,  
comportant de vastes dépendances,  
sera exposé aux enchères sur la mise à  
prix de dix-sept mille francs.

L'adjudication aura lieu en l'étude  
de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fonte-  
vrault, le dimanche 7 octo-  
bre 1877, à midi. (501)

Etude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire  
à Saumur.

## ADJUDICATION

VOLONTAIRE,  
En l'étude et par le ministère de  
M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur,  
Le dimanche 25 octobre 1877,  
à midi.

### D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beaurepaire,  
n° 34, à l'angle de cette rue  
et de la rue Brault,

Comportant : cuisine avec pompe,  
salle à manger, salon, cellier au rez-  
de-chaussée; trois chambres au pre-  
mier étage; une chambre et un cabi-  
net au deuxième étage; greniers à  
côté; latrines.

Cette maison dépend de la succés-  
sion de M<sup>e</sup> Dutour-Chaumin, de  
Bagneux. (532)

## A LOUER

### PORTION DE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre.  
S'adresser à M. GIRARD père.

## A VENDRE

### OU A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON, rue du Prêche, compren-  
nant salon, salle à manger, cuisine,  
office, quatre chambres à coucher,  
avec cabinets, jardin, écuries et re-  
mise.  
S'adresser à M. PIÉTRU, qui l'habite.

## A VENDRE

### UN VASTE ENCLOS

EN JARDIN,  
Entouré de murs avec espaliers,  
Situé commune de Bagneux.  
Plusieurs appartements, écurie, re-  
mise et manège à eau.  
Superficie : 50 ares environ.  
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire  
à Fontevrault.

## VENTE MOBILIÈRE

APRÈS SAISIE.

Le jeudi 11 octobre 1877, à midi,  
et jours suivants, en l'hôtel de la  
Croix-Blanche, situé à Fontevrault,  
il sera, par ledit M<sup>e</sup> Rouleau, procédé  
à la vente aux enchères publiques du  
mobiliier garnissant ledit hôtel.

On vendra :

Plusieurs lits garnis, tables, chai-  
ses, fauteuils, canapé, banquettes,  
glacés, commodes, armoires, linge,  
vaisselle et batterie de cuisine, che-  
veux et voitures, et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

CATHÉLINEAU AÎNÉ,

Rue du Portail-Louis, n° 37.

## LIQUIDATION

Pour cause de cessation de commerce.

## VENTE

DE

### TOUTES LES MARCHANDISES

Au prix de facture.

Grand choix de toiles, nappes,  
serviettes, mouchoirs, crêtonnes,  
madapolams, coutils, flanelles de  
santé, mérinos, cachemires, nou-  
veautés, etc. (520)

Etude de M<sup>e</sup> RICHARD CACAUD, notaire  
à Loudun (Vienne).

## VENTE DE MEUBLES

Le dimanche 7 octobre 1877, à  
midi et jours suivants, il sera procé-  
dé, à Loudun, par M<sup>e</sup> Richard  
Cacaud, à la vente aux enchères pu-  
bliques

### D'UN TRÈS-IMPORTANT MOBIER

Dépendant de la succession de M.  
AIMÉ CHESNON, ancien conseiller  
d'arrondissement, décédé à Loudun.

Ce mobilier consiste notamment

en :  
Un ameublement de salon d'une  
grande valeur, comprenant : une pen-  
dule Louis XVI, à colonnes et à cy-  
lindre superposés, grande glace de  
Venise, canapé, console, table de  
milieu, fauteuils et chaises, tous  
meubles antiques, parfaitement con-  
servés.

Salle à manger, vieux chêne; —  
chambres à coucher; — armoires en  
noyer, anciennes et en très-bon état,  
commodes, tables, glaces, chaises,  
etc., etc.

Literie, — linge damassé et ordi-  
naire, — Services de table, — vais-  
selle, — cristaux, — batterie de cui-  
sine.

Calèche toute neuve, — break, —  
équipages, — harnais.

## BIBLIOTHÈQUE

De 1,200 volumes, ouvrages anciens,  
de très-bonne origine.

Paiement comptant, 6 0/0 en sus.

Pour tous renseignements, s'adres-  
ser à M<sup>e</sup> Richard CACAUD, notaire à  
Loudun. (517)

## A LOUER

PRÉSENTMENT,

### UNE VASTE MAISON

Autrefois occupée par M<sup>me</sup> Ch. Ratouis,  
Située rue de la Petite-Bilange, n° 24,  
et quai Saint-Nicolas,

Comportant cour, jardin, caves,  
écuries, remises et magasins.  
S'adresser au bureau du journal ou  
rue de la Petite-Bilange, n° 24.

## LECONS DE FRANÇAIS.

M<sup>lle</sup> MARGUERITE THIBOUST

INSTITUTRICE

Rue du Portail-Louis, 31.

## A LA MONTRE DE BOIS.

### MONTRES PERFECTIONNÉES

Garanties quatre années.

Payables après six mois d'essai.

Faculté de rendre toute montre  
dont on ne serait pas satisfait.

S'adresser à M. BEAUFILS, horlo-  
ger à Parney, ou à Saumur, tous les  
samedis, de midi à quatre heures,  
maison Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville  
et rue du Puits-Neuf. (320)

M<sup>me</sup> veuve DUPONT, née REWITZ,  
de Londres, professeur fran-  
çaise, rue du Portail-Louis, 31.  
A domicile, 12 francs par mois  
chez elle, 5 francs.

## M. BIELLANT

### ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien  
Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,  
à Saumur.

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations  
qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est un gage  
certain pour les personnes qui s'adres-  
sent à lui.

## CAISSE SAUMUROISE

### L. LE BRAS, BANQUIER

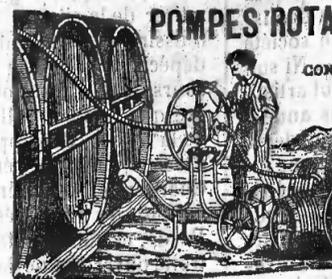
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs,  
sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.



## POMPES ROTATIVES J. MORET, BROUET

VENUES AVEC GARANTIE  
CONSTRUCTEURS BRAYTES, A. G. & C.  
121, rue Oberkampf, Paris.

Les seules appréciées par l'industrie  
véritable, remplissant toutes les condi-  
tions de bon fonctionnement. — Nos  
perfectionnements. — 50000 justifiés par  
plus de 10,000 applications, 20 récompenses  
dont 11 premiers prix en 1877.

Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigre  
Envoi franco des prix et dessins.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.